

LES DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ DANS LE MAYO-DANAY¹ À L'ÉPREUVE DES CONTRAINTES

ATKHALAI Danis

Doctorant en Science Politique, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

Université de Dschang (Cameroun)

E-mail : denisatkhalai@gmail.com

RÉSUMÉ

Cet article présente un diagnostic empirique des contraintes qui émaillent les dynamiques de construction et de mise en œuvre de la politique de sécurité dans le département du Mayo-Danay dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Politique déployée contre des situations d'insécurité telles que le vol de bétails, le banditisme rural et transfrontalier, les batailles rangées, le phénomène de coupeurs de route, les conflits identitaires et la menace de la nébuleuse Boko-Haram prégnante dans cette circonscription administrative, ce papier offre à la lumière méthodologique de l'interactionnisme stratégique, une monographie des contraintes qui mettent à mal l'action publique sécuritaire dans cette localité. Parmi celles-ci figurent en priorité l'insuffisance des ressources sécuritaires, l'inadaptation des pratiques sécuritaires aux mutations sociopolitiques, l'instrumentalisation de la frontière et de l'ethnie ainsi que la carence d'une véritable gouvernance sécuritaire devant garantir la réalisation de l'idéal de sécurité jadis considéré comme monopole de l'État.

Mots clés : *Contraintes, Politique de Sécurité, Dynamiques, Mayo-Danay, État*

ABSTRACT

This article offers an empirical diagnosis of the constraints that mark the dynamics of the construction and implementation of the security policy in the Mayo-Danay division in the Far North region of Cameroon. This policy is used against situations of insecurity such as cattle rustling, rural and cross-border banditry, pitched battles, the phenomenon of road cutters, identity conflicts and the threat of the Boko-Haram nebula that is prevalent in this administrative division. This paper offers a monograph on the constraints that undermine public security action in this locality, including the lack of security resources, the inadequacy of security practices to socio-political changes, the instrumentalization of the border and ethnicity, and the lack of real security governance to ensure the realization of the ideal of security, once considered a monopoly of the state.

Key words: *Constraints, Security Policy, Dynamics, Mayo-Danay, State*

¹ Département relevant de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Cette région est divisée en six départements, dont celui du Mayo-Danay, frontalier au Tchad et avec pour chef-lieu Yagoua. Ce département est subdivisé en onze arrondissements que sont : Yagoua, Maga, Kalfou, Doukoula-Karhayé, Wina, Guéré, Kaïkaï, Datcheka, Gobo, Tchatabali et Guémé (ou Vélé). Il forme ce qui est communément appelé "le bec du canard" de la carte géographique du Cameroun. Il permet à ce dernier de partager du côté Est une frontière d'environ deux cents kilomètres (200 km) avec la République du Tchad, séparés naturellement par le fleuve Logone. Une frontière poreuse qui porte en elle-même des germes d'insécurité. Il est limité au plan interne au Nord par le Logone et Chari, à l'Ouest par le Diamaré et le Mayo Kani et au Sud par la région du Nord. Le Mayo-Danay comprend une population de près de 600.000 habitants. Elle est répartie sur une superficie de 5.300km² et se caractérise aussi par une diversité socioculturelle. Les principaux groupes ethniques qui peuplent ce département sont : les Massas, les Toupouris et les Mousgoums. À côté de ceux-là, l'on peut y trouver des Keras, des Peuls, des Mousseys, etc. Une multiplicité de groupes ethniques sujette à des conflits interethniques. Au plan économique, cette zone sahéenne fait partie de la Vallée du Logone où se pratique la culture du riz (avec l'implantation de la SEMRY), du mil, du sorgho, de l'arachide, du haricot blanc et des produits maraichers, à côté de l'élevage du menu et gros bétail, et de la pêche dans le fleuve Logone et dans les lacs de Maga et de Guéré. Les échanges commerciaux avec le Tchad voisin, le Nigeria et la ville de Maroua ne sont pas négligeables. C'est une zone immersible pendant les trois mois de saison de pluie, où l'on observe ces dernières années des phénomènes d'inondations avec les crues du fleuve Logone et du lac de Maga. Son climat est de type tropical chaud avec une longue saison sèche de neuf mois, ce qui ne met pas ses habitants à l'abri de l'insécurité alimentaire.

INTRODUCTION

La politique de sécurité se définit comme : « l'ensemble des instruments (objectifs, institutions, doctrines, instruments juridiques et procédures, moyens opérationnels, etc.) que conçoit et met en œuvre un État - ou une organisation - pour garantir la sécurité de la Nation, de l'État, de la population résidant sur un territoire sur lequel il exerce sa souveraineté, de leurs biens patrimoniaux (matériels et immatériels) et de leurs activités face à des menaces de nature criminelle relevant de la justice pénale »². Ainsi, une politique publique, pour être bien construite et mise en œuvre de manière efficace, nécessite des ressources, une adaptation aux mutations et aux conjonctures sociopolitiques de l'heure pour pouvoir produire les résultats et les effets escomptés. Cependant, cet idéal qu'une politique publique s'assigne n'est jamais exempt de contrainte générées soit par les facteurs endogènes, soit par les facteurs exogènes. En effet, Jacques ROJOT présente les contraintes comme tout ce qui se hisse contre l'acteur et que ce dernier va surmonter pour réaliser ses objectifs. Elles peuvent être propres à l'acteur ou extérieures à celui-ci. Il précise à cet effet : « dans une situation organisationnelle donnée, en fonction des objectifs, un acteur se trouve en face d'éléments de fait et de données qui vont être favorables ou défavorables à la progression vers ses objectifs. Ce sont ses ressources et ses contraintes. Les ressources sont ce dont l'acteur a intérêt à se servir, et les

² Cf. site internet <http://fr.wikipedia.org/wiki/sécurité>, consulté le 16 septembre 2021.

contraintes renvoient à ce qui se dresse contre lui et qu'il doit affronter. Certaines d'entre elles sont inhérentes à l'acteur et à lui. D'autres contraintes sont extérieures à l'acteur »³. Il convient d'analyser toutes les contraintes qui pèsent sur l'efficacité de l'action publique sécuritaire dans le Mayo-Danay. Ces contraintes peuvent relever de l'insuffisance des ressources, de l'inadaptation des politiques de sécurité aux avancées démocratiques et au déficit de gouvernance sécuritaire.

Dès lors, toute action inscrite dans un processus d'interaction tel que les politiques publiques met généralement aux prises plusieurs intervenants aux actions tantôt complémentaires, tantôt concurrentes. Ce qui fait du champ de l'action, un champ d'interdépendance. Ces intervenants/acteurs dans le cadre des politiques de sécurité dans le Mayo-Danay sont enfermés, consciemment ou non, dans une interdépendance stratégique⁴. Les politiques publiques étant « tout ce que le gouvernement décide de faire ou ne pas faire »⁵, celui-ci, pour y parvenir, doit mobiliser un certain nombre de ressources sans lesquelles l'action du gouvernement serait inefficace. C'est dans ce sens qu'abondent HOWLETT et RAMESH, lorsqu'ils affirment qu'une politique publique est « un ensemble de décisions reliées entre elles ; prises par un acteur ou un groupe d'acteurs, avec pour caractéristiques fondamentales de définir des buts à atteindre

³ ROJOT Jacques, *Théories des organisations*. Paris, Ed. ESEKA, 2003, pp. 219-220.

⁴ FRIEBERG Erhard, *Le pouvoir et la règle, Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993, p. 25.

⁵ DYE Thomas Robert, *Understanding public policy*, 13^{ème} Ed., Longman, 2010.

ainsi que les moyens nécessaires pour remplir les objectifs »⁶. Ainsi, à la lumière méthodologique de l'interactionnisme stratégique, cet article se donne l'ambition de relever les contraintes qui émaillent les dynamiques de construction et de mise en œuvre de la politique de sécurité dans ce département de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Autrement dit, notre problématique s'articule autour de cette question: quelles sont les contraintes auxquelles se heurtent la construction et la mise en œuvre de la politique de sécurité dans cette circonscription administrative ?

Dans le Mayo-Danay, l'État dans ses missions régaliennes, du moins dans la posture de l'État centralisateur jacobin et wébérien, entendu comme « *une entreprise de caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès dans l'application des règlements le monopole de la violence physique légitime* »⁷, garde comme objectif de protéger les populations et leurs biens contre les menaces sécuritaires dont les plus prégnantes sont le vol de bétails, le banditisme rural et transfrontalier, les batailles rangées, le phénomène de coupeurs de route, les conflits identitaires, les enlèvements, les prises d'otages avec demande de rançons et la nébuleuse Boko-Haram. Cependant, la réalisation de cet objectif qui nécessite des moyens conséquents se heurte à un certain nombre de déficits, notamment l'insuffisance des ressources sécuritaires (I),

⁶ HOWLETT et RAMESH, cité par TCHOUIPIE (A.), dans cours de Politiques Publiques, Master I, novembre 2012, Université de Dschang.

⁷ WEBER Max, *Economie et société*, Plon, Paris, 1971, p. 226.

l'inadaptation des pratiques sécuritaires aux mutations sociopolitiques ainsi que la carence d'une véritable gouvernance sécuritaire (II).

I. L'INSUFFISANCE DES RESSOURCES SÉCURITAIRES

En mettant en avant trois grands types de déterminants⁸ de stratégies qui influencent le succès d'une politique publique, il faut reconnaître avec HASSENTEUFEL⁹ qu'au rang de ces déterminants, les ressources constituent le premier élément à prendre en compte, car elles conditionnent les capacités d'action des acteurs. En effet, la nature et l'importance des ressources influencent fortement l'efficacité d'une politique publique. Dans le Mayo-Danay, l'action publique sécuritaire connaît dans sa construction et sa mise en œuvre un déficit en termes de ressources mobilisées. On impute donc l'infléchissement du succès de l'action publique sécuritaire au déficit des ressources humaines (A) et à celui des ressources matérielles et financières (B).

A. Le déficit des ressources humaines comme entrave à l'action publique sécuritaire

La ressource humaine constitue l'élément capital et déterminant de toute organisation, car, dit-on, « *pas d'acteur, pas d'action* ». Au plan sécuritaire, si le plus important est d'avoir une ressource humaine, la qualité et la quantité de celle-ci sont essentielles, compte tenu de la délicatesse de la mission à accomplir. La relation

⁸ HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Ed. Armand Colin, 2011, pp. 117-118.

⁹ *Ibid.*

qualité et quantité doit retrouver un équilibre pour une mise en œuvre efficiente. La quantité se rapporte à l'utilisation d'hommes nécessairement suffisants pour mener l'action sécurisante. La qualité, quant à elle, renvoie aux compétences et aux aptitudes avérées de la ressource humaine employée qui se montre à la hauteur de la tâche requise.

Dans le Mayo-Danay, la mission de sécurisation incombe aux autorités administratives qui ont auprès d'elles des Forces de Maintien de l'Ordre (FMO) chargées de rendre opérationnelles toutes les décisions et stratégies définies et planifiées au niveau de l'état-major. Cependant, il se pose un réel problème de ressources humaines. Le nombre de ceux qu'on pourrait qualifier de professionnels de la sécurité se trouve très insuffisant par rapport aux besoins d'interventions sécuritaires.

À cette insuffisance s'ajoutent les problèmes de capacité et de compétence de ces professionnels. Le département du Mayo-Danay est constitué de onze arrondissements, compte tenu de sa superficie, de sa démographie élevée et surtout de son enclavement. Parmi ces arrondissements, quatre n'ont pas d'Adjoints d'arrondissement. Ce qui fait peser une lourde responsabilité sur les Sous-préfets qui, pour la plupart, n'ont pour seul collaborateur que le chef de secrétariat particulier comme c'est le cas des Sous-préfets de Datcheka, Nguémé, Wina, Karkhay.

En principe, selon le décret N°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et

portant organisation et fonctionnement de leurs services, une Sous-préfecture doit avoir, en dehors du Sous-préfet et son adjoint, un chef de secrétariat particulier et trois chefs de bureaux, notamment le bureau des affaires générales, le bureau des affaires administratives, juridiques et politiques, et le bureau d'appui au développement local, sans ignorer le personnel d'appui. Or, force est de reconnaître que la majorité des Sous-préfectures sont animées par le Sous-préfet seul, à la limite avec son adjoint, sans véritables personnels d'appui. Et même quand ce personnel existe, il ne bénéficie pas toujours d'une qualification adéquate aux missions à remplir. Cette situation ne s'est sensiblement améliorée qu'avec le recrutement spécial de 25 000 jeunes dans la fonction publique. Pourtant, le pourvoi du personnel en nombre et en qualité de cette structure de souveraineté devrait considérablement contribuer à l'offre sécuritaire.

S'agissant des FMO, véritable pierre angulaire de l'action sécuritaire, leurs effectifs et leur qualification n'atteignent pas encore les niveaux souhaités. Ils restent en deçà des besoins d'interventions sécuritaires et du quota requis. En réalité, à une population estimée à 10000 personnes devrait correspondre un commissariat de sécurité publique. Quand le seuil de 50000 personnes est franchi, un commissariat central qui couvre au moins trois commissariats de sécurité publique devrait être mis sur pied¹⁰. Or, le Mayo-Danay, qui compte plus de 600 000 habitants, ne

¹⁰ Source : entretien avec le Commissaire de Sécurité publique de Yagoua le 28 janvier 2015, le Commissaire de Police Principal DJAKODÉ Germain.

dispose pas d'un commissariat central et ne compte qu'un seul commissariat de sécurité publique logé en son chef-lieu. Alors que chacun de ses arrondissements est peuplé d'au moins 20000 habitants, ils souffrent pourtant de l'absence de commissariat de sécurité publique. Ce qui fait de l'opérationnalisation de l'action sécuritaire l'apanage de la brigade de gendarmerie qui n'est pas toujours nantie en effectif. En réalité, en vertu du ratio et eu égard à la démographie, le département du Mayo-Danay devrait bénéficier de douze commissariats centraux pour au moins 36 commissariats de sécurité publique.

En ce qui concerne la gendarmerie, elle est plus présente dans les arrondissements et en zones rurales, comparativement à la police qui est plus urbaine. Elle constitue donc la force la plus proche en matière de sécurisation des personnes et de leurs biens, surtout auprès des populations rurales. Ses missions sont rappelées et résumées par Amadou Ahidjo, alors Président de la République, dans son discours prononcé le 13 octobre 1970 lors de sa visite à l'école de gendarmerie, en ces termes : « *la gendarmerie se définit comme une force militaire instituée pour veiller à la sécurité publique, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Tout ce qui concerne la protection des citoyens, de l'ordre public et des institutions ne saurait donc la laisser indifférente* »¹¹. En revanche, l'accomplissement de ces missions salvatrices

pour le bien-être sécuritaire se trouve biaisé dans le Mayo-Danay, du fait du sous-effectif criard dans les onze brigades de gendarmerie de cette unité administrative. En effet, une brigade devrait comporter au moins neuf éléments. Or, aucune n'a un effectif supérieur à cinq éléments. Ce constat est corroboré avec emphase par le parlementaire NIKINA Pierre, membre de la Commission Défense et Sécurité à l'Assemblée nationale, en ces termes : « *En 2010, la brigade la plus lotie du Mayo-Danay avait un effectif de trois éléments, et le seul peloton mobile de gendarmerie en avait dix au lieu de quarante exigés par la norme* »¹².

Ce sous-effectif réduit considérablement les opérations de maintien de l'ordre en termes de capacité de déploiement sur le terrain ; d'autant plus que les ressources matérielles et financières mises à la disposition de ce peu ne sont pas de nature à améliorer la situation.

B. L'insuffisance des ressources matérielles et financières comme contraintes opérationnelles

Pour mieux assurer la mission sécuritaire, les autorités publiques en charge de ce secteur ont besoin de moyens matériels et logistiques, ainsi que des ressources financières et budgétaires conséquentes. Ici devrait s'appliquer avec bonheur la trilogie militaire « *un homme, une mission et des moyens* ». De ce fait, le déficit des moyens constitue une remise en cause fondamentale des modalités de l'action publique sécuritaire et des croyances qui sont attachées à

¹¹ HAMENI BIELEU Victorin, *Politique de défense et sécurité nationale du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 389.

¹² Entretien mené le 29 janvier 2015 à Yagoua.

l'État¹³. Dans le Mayo-Danay, les autorités administratives ne sont pas les mieux loties en logistique de travail. Si ces dernières années, à cause de la conjoncture aggravée par Boko-Haram, l'État a doté toutes les autorités administratives des trois régions septentrionales et de l'Est de moyens matériels et financiers, ils étaient nombreux auparavant, des Sous-préfets, qui n'avaient pas de véhicule de service. À l'heure des technologies de l'information et de la communication (TIC), seules deux sous-préfectures, sur onze, sont dotées de matériel informatique. Quelques-unes n'ont pas de téléphone et aucune ne dispose d'un fax. En outre, si pour d'autres, elles venaient à en disposer, elles ne pourraient pas s'en servir parce que leurs localités ne sont pas électrifiées, à l'instar des arrondissements de Guéré, Gobo, Kaïkaï, Datcheka¹⁴. Ce manque d'arrimage à l'administration moderne cause d'énormes préjudices dans la gestion de la question de la sécurité, qui est essentiellement urgente et pressante, nécessitant une gestion rapide de l'information. Or, sans ces outils modernes de communication rapide, la riposte sécuritaire prend de sérieux coups.

En ce qui concerne les FMO, le tableau n'est pas des plus reluisants. Aucune brigade ne dispose d'un véhicule de service. Leur matériel roulant quand il existe se résume pour certaines brigades à quelques motos. Le matériel de travail courant est à peine garanti. Il n'est pas exclu

qu'en l'absence de menottes en nombre suffisant, les Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de ces brigades soient contraints pour escorter les malfrats de se servir de cordes de fortune en lieu et place des menottes¹⁵. En outre, les unités administratives, tout comme celles des FMO, ne bénéficient pas de crédits de fonctionnement conséquents, au regard de l'étendue de leurs besoins en la matière. Toute chose qui réduit les possibilités d'acquisition minimum du matériel de travail indispensable pour un fonctionnement optimal, sans compter que ce vaste département partage une large frontière, somme toute poreuse, avec le Tchad voisin.

C. La porosité de la frontière et la faible protection de la nationalité

D'entrée de jeu, il convient de souligner que la porosité de la frontière en soi n'est pas un facteur d'insécurisation, encore moins une contrainte, mais peut se révéler plutôt comme un atout qui favorise le brassage interculturel et l'essor économique à l'instar des frontières du Cameroun avec le Gabon, le Congo et la Guinée Équatoriale. En revanche, la porosité de la frontière avec le Tchad, tout comme avec le Nigéria et la RCA qui jusqu'à récemment constituait le même atout, est instrumentalisée aujourd'hui par certaines catégories d'individus à des fins criminelles. De ce fait, les interactions transfrontalières entre le Cameroun, le Tchad et la RCA, ainsi que les influences en direction ou en

¹³ LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Ed. Presses de Science PO, 2004, pp. 87-88.

¹⁴ Observation directe sur le terrain en janvier/février 2015.

¹⁵ Entretien avec le Commandant de Brigade de Gobo, Adjudant-chef ZOURMBA BOUBA Clément, le 27 janvier 2015.

provenance du Nigeria ou du Soudan, ont la particularité de catalyser les dynamiques du bassin du lac Tchad. L'insécurité dans le Mayo-Danay en particulier est marquée pour une large part par la difficulté à déterminer les nationalités des malfrats et à contrôler leurs transmigrations, car comme le souligne SAÏBOU ISSA, « ils se rétractent d'un côté et de l'autre de la frontière, se retrouvent en quantité réduite ici et en plus grand nombre là. Ils se comportent comme les autres acteurs économiques de la zone à savoir les pêcheurs, les pasteurs et les paysans qui ne suivent pas la frontière, mais l'eau »¹⁶.

Aux confins du bec de canard du Cameroun où se dresse le Département, la porosité des frontières est un phénomène ancien. Elle a une histoire qui s'inscrit dans une longue durée et ses pratiques se sont adaptées aux mutations du contexte politique. Les routes des savanes et des steppes de cette plaine ont hérité d'un passé précolonial riche en banditisme et en razzias. Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, quand intervient la colonisation européenne, les anciens empires de Borno, de Baguirmi, du Wandala et Wadaï/Ouoddaï connaissent une pratique récurrente de razzia, de pillage et de banditisme rural. Même la vague de démocratisation des années 1990, accompagnée ou suivie dans plusieurs pays de crises politiques, des conflits communautaires, et de tensions ayant dégénéré en rébellion n'ont rien arrangé. En effet, « d'abord préoccupés par la survie même des nations encore en construction, les États ont évidemment

*eu comme priorité la restauration de la paix pendant que le crime enflait, se structurait, se sophistiquait se régionalisait. Aussi le retour à l'action de sécurisation fut-il réactif face à des criminels proactifs et mutants. De nationales, les politiques de restauration de la sécurité se sont faites progressivement intégratives pour faire face à la militarisation et à la régionalisation des vecteurs de l'insécurité ».*¹⁷ Aujourd'hui encore, en dépit d'actions multiformes initiées et implémentées, l'insécurité transfrontalière persiste, ce qui entrave ainsi les politiques de sécurité construites et mises en œuvre pour faire face aux différentes menaces sécuritaires dans la zone. En réalité, dans le Mayo-Danay, la longue frontière avec le Tchad – plus de cent kilomètres (100 km) environ – sert de balancier entre le territoire où est illicitement prélevée la ressource souvent violemment et celui où cette ressource est stockée ou écoulée. Cette organisation spatiale confère aux activités concernées une portée transfrontalière, voire internationale, et favorise la connexion à des réseaux globaux de criminalité dont il est difficile de maîtriser les tenants et les aboutissants.

En effet, comme le rappelle SAÏBOU ISSA : « ils vont et viennent au gré du mouvement des ressources qu'ils convoitent, gérant la frontière comme un pont entre le lieu du crime et le lieu de la jouissance du butin. La nationalité de tel bandit est inscrite dans leur histoire et sur leur faciès, lesquels leur

¹⁶ SAÏBOU Issa, "L'embuscade sur les routes des abords du lac Tchad", dans Politique africaine, n° 94, juin 2004, p.15.

¹⁷ SAÏBOU (I.), "La politique de lutte contre l'insécurité transfrontalière en Afrique", Les fondements d'une paix globale en Afrique, Colloque du cours supérieur inter-armées de défense, Yaoundé, 18-19 février 2010, pp. 1-2.

permettent de passer inaperçu dans l'enceinte d'un cadre géographique et sociologique qui, politiquement morcelé qu'il est, n'en demeure pas moins uniforme du point de vue de la culture, des ressemblances et des solidarités ethniques ».¹⁸ La porosité des frontières nourrit donc l'insécurité transfrontalière qui représente l'ensemble d'actes délictueux dont les auteurs, les victimes et les répercussions vont au-delà des frontières étatiques. Elle s'inscrit dans les réseaux et le sillage de ces allées et venues dont les auteurs et les victimes sont ces mêmes acteurs à savoir les paysans, les pêcheurs, les cultivateurs jeunes et moins jeunes. La plupart d'entre eux organisent un ensemble d'activités à caractère criminel dans le tréfonds du Mayo-Danay et ses environs pour dépouiller les voyageurs, voler le bétail, trafiquer des médicaments contrefaits et stupéfiants ou du carburant localement appelé "zoa-zoa"¹⁹. À titre d'illustration, les autorités administratives du Mayo-Danay ont eu à gérer à plusieurs reprises des situations de vol de bétail ou des rixes entre communautés des deux rives du Logone où les instigateurs trouvent refuge dans la rive opposée. Ceci a parfois posé de problème de lieu de détention des présumés coupables sur lesquels les FMO ont réussi à mettre la main.²⁰

La proximité géographique du Mayo-Danay avec le Tchad ainsi que l'imbrication culturelle ont créé dans cette région une confusion dans la détermination de l'évolution

démographique. Parce que les mouvements des populations entre ces deux pays se sont facilités par l'absence d'un mécanisme de contrôle des frontières, notamment au niveau du fleuve Logone, ils entraînent également une mobilité de naissance. On peut donc constater dans le Mayo-Danay une quasi-impossibilité de distinguer le Tchadien du Camerounais tant au niveau des actes d'état civil que des traits de caractère morpho-sociologiques. Toute chose qui participe à compliquer la tâche aux FMO dans le cadre des contrôles de routine, des patrouilles, des poursuites, des arrestations et de la répression de certains crimes, dans la mesure où, l'enjeu est d'assurer la sécurité des populations du Mayo-Danay sans provoquer des incidents diplomatiques. Les malfrats profitant donc de cette confusion se constituent des boucliers tels que l'établissement et la détention des doubles cartes d'identités, camerounaise et tchadienne ; des usurpations des privilèges diplomatiques et surtout le camouflage par infiltration à un groupe social aux traits caractéristiques identiques de part et d'autre du Logone. Pourtant, en l'état actuel, la loi camerounaise en vigueur n'autorise pas la double nationalité. Tout ceci contribue à réduire l'efficacité de l'action publique sécuritaire, dans la mesure où cette confusion entretient la "violence résiduelle". Elle participe à la dilution de la "violence du pouvoir" par le maintien des foyers isolés de grande criminalité, comme le souligne Maurice DUVERGER²¹

¹⁸ SAIBOU (I.), "L'embuscade sur les routes des abords du lac Tchad", *op.cit.* p.15.

¹⁹ Zoa zoa : nom donné au carburant frelaté et trafiqué.

²⁰ Entretien avec le 2^{ème} Adjoint Préfectoral de Yagoua, EVOUNG Daniel le 26 janvier 2015.

²¹ DUVERGER Maurice, *Sociologie Politique*, Paris, PUF, 1968, p. 301.

quand il parle des limites de la suppression de la violence.

Ce déficit de sécurisation de la nationalité à travers le manque de contrôle de naissance est majoré par ce que l'on pourrait qualifier de "*gangrène fonctionariale*". Elle s'entend comme la manie des autorités en charge de l'état civil de bafouer les dispositions légales et les procédures déjà peu sécurisantes, pour se livrer à l'établissement et à la délivrance d'actes d'état civil de fortune dans un contexte socioprofessionnel de fortune. Ceci semble être l'apanage des centres d'état civil spéciaux d'antan aujourd'hui rebaptisés centres d'état civil secondaires animés par des officiers et des secrétaires d'état civil à la qualification et la conscience professionnelle quelconques, encouragés en cela par l'incivisme des usagers.

En somme, il n'est point besoin d'insister outre mesure sur le déficit des ressources sécuritaires – entendue comme l'ensemble des moyens et outils dont doivent se servir les autorités publiques compétentes pour garantir la sécurité – qui constitue un véritable handicap à l'action publique sécuritaire dans le Mayo-Danay. Et, l'instrumentalisation de la porosité de la frontière et le trafic de la nationalité constituent des contraintes qui plombent l'efficacité de la politique sécuritaire dans le Mayo Danay, comme l'est autant l'inadaptation des pratiques sécuritaires aux mutations de l'environnement contemporain.

II. L'INADAPTATION DES PRATIQUES DE SÉCURITÉ AUX MUTATIONS DE

L'ENVIRONNEMENT ET LA FAIBLE COORDINATION DE L'ACTION PUBLIQUE SÉCURITAIRE

Les processus de transitions démocratiques, enclenchés en 1990 dans presque tous les pays africains en général, et au Cameroun en particulier, ont eu pour corollaire la décompression politique qui elle-même a entraîné un desserrement du dispositif sécuritaire²². Ce desserrement a engendré des modifications conséquentes dans la pratique gouvernementale dans son ensemble et particulièrement dans les processus de maintien de l'ordre et de sécurité publique. Autrement dit, le changement de système politique a induit un changement de pratique sécuritaire. Du système autoritaire et purement répressif, l'on est passé à un système démocratique avec pour conséquence l'aménagement de l'expression des droits de l'homme et des libertés publiques. Ainsi, l'action sécuritaire des pouvoirs publics, outrée de se déployer désormais dans un environnement sociopolitique dynamique, subit les contrecoups des mutations environnementales. S'il est établi que l'action publique sécuritaire dans le Mayo-Danay connaît des infléchissements dus à l'environnement dans lequel elle se déploie, l'on attribue la cause à son inadaptation aux mutations de l'environnement sociopolitique, culturel et technologique (A) et à laquelle se greffe la faible

²² DALOZ Jean Pascal et QUANTIN Patrick (dir.), *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Ed. Karthala, 1997, p.14.

coordination (B). Aussi, l'implémentation d'une faible politique d'intégration ethnique n'améliore guère cette donne (C).

A. L'inadaptation des politiques de sécurité aux mutations de l'environnement sociopolitique, culturel et technologique

L'impact de l'action publique sécuritaire peut être influencé d'un côté par son inadaptation aux changements de l'environnement sociopolitique (1) et de l'autre, par le manque d'arrimage conséquent aux transformations de l'univers culturel et technologique (2)

1. L'inadaptation des politiques de sécurité aux mutations de l'environnement sociopolitique

De l'autoritarisme dirigeant de la première République, ainsi que de la première décennie de la deuxième République, avec son corollaire d'État-gendarme et d'État-providence, l'on est passé, sur fond de tensions et de crises sociopolitiques, à l'État libéral avec ouverture du champ sociopolitique, à l'émergence des nouveaux acteurs et leaders aux légitimités certaines. C'est dans cette optique que DALOZ et QUANTIN affirment : « *ces transitions [démocratiques] sont d'abord des crises, c'est-à-dire des moments pendant lesquels la politique cesse d'être l'apanage de groupes restreints pour mobiliser des secteurs plus larges des sociétés africaines* »²³. En effet, la participation politique d'une partie des citoyens contribue à associer

ceux-ci, d'une manière directe ou indirecte, au processus de formulation, d'adoption et de mise en œuvre des politiques et fournit l'un des processus dynamiques d'une démocratisation. L'image paternaliste des autorités administratives, qui autrefois inspirait soumission, respect, obéissance voire crainte, surtout dans les sociétés cheffales comme celles du Nord, où au-dessus du chef ne trônait que l'autorité administrative avec son appareil répressif incarné par le gendarme, a laissé place à une délégitimation accrue à de "nouvelles autorités" parallèles ou émergentes. Ici, l'adage populaire selon lequel « *la peur du gendarme est le commencement de la sagesse* » est loin d'être appliqué.

Cette nouvelle donne n'a pas été totalement prise en compte dans la construction et la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité dans le Mayo-Danay. Nous voulons pour preuves la forte hiérarchisation des décisions publiques sécuritaires, taillées sur le modèle Top-down, qui provoque un certain manque d'adhésion chez les populations. Il s'observe une réticence des populations à dénoncer des suspects, "leurs frères ou sœurs". Ils ne veulent pas les livrer à la répression étatique ou à la justice, préférant la résolution traditionnelle. Par exemple, en janvier 1991, il y a eu un crime odieux entre la famille HAWAYE du village Alvakaye et la famille OUSMANE MAKALAN du village Argazama dans le canton de Pouss, arrondissement de Maga. Le nommé ALI HAWAYE a poignardé MAMAT OUSMANE Paul à l'aide d'un couteau, pour l'avoir

²³ DALOZ (J.P.) et QUANTIN (P.) (dir.), *op.cit.*

soupçonné d'adultère avec sa femme, et mort s'en est suivie. Au lieu de livrer l'auteur du meurtre à la justice pour homicide involontaire avec préméditation, les deux familles ont opté plutôt pour des purifications rituelles afin de conjurer le "sort du sang"²⁴.

En outre, avec l'émergence des leaders d'opinion et de la société civile, l'on s'attendrait à un renforcement de l'État dans l'exercice du monopole de la puissance publique. Ces « nouveaux acteurs », mis à contribution, devraient conforter l'État dans ses prérogatives. Mais, force est de reconnaître que ces forces sont prises en compte, de façon parcellaire, ce qui laisse cours à des désinformations et endoctrinements qui débouchent sur une radicalisation idéologique, un désenchantement et une désaffection républicaine, avec pour conséquence la survivance de certains actes criminels. Comme le laisse entendre le Sous-préfet de l'arrondissement de Yagoua, OUMAR Bichaïr, lorsqu'il déclare que « *les processus de démocratisation des années 90 ont donné plus de libertés diffuses aux citoyens, en induisant des phénomènes de grèves, de manifestations publiques et désordres urbains. Elle [démocratisation] a négativement influencé le dispositif sécuritaire* »²⁵.

In fine, si les mutations de l'environnement sociopolitique influencent l'efficacité de l'action publique sécuritaire dans le Mayo-Danay, il en

est de même des changements survenus dans l'environnement culturel et technologique.

2. L'inadaptation aux mutations de l'environnement culturel et technologique

Toute activité humaine qui veut s'inscrire efficacement dans la durée doit s'enraciner dans la culture en tant que « *réservoirs des pratiques dont les acteurs se servent pour renégocier en permanence leur identité* »²⁶. Cette place centrale qu'occupe la culture fait de celle-ci la toile de fond sur laquelle toute entreprise humaine doit se bâtir ou tout au moins être prise en compte. Autrement dit, toute activité ou phénomène contingent ou contextuel doit chercher et trouver son efficacité dans sa capacité à pouvoir être justifié(e) par des éléments issus des « *réservoirs de pratiques* »²⁷. Il est donc nécessaire de souligner la place centrale de la culture qui est le catalyseur ou le vecteur d'acceptation ou de rejet des contingences et des phénomènes nouveaux.

DALOZ et QUANTIN s'inscrivent dans cette même logique lorsqu'ils affirment : « *la démocratie "en soi" n'a guère de chance de faire son chemin comme valeur politique si elle n'est pas relayée par une signification sociale renvoyant à l'univers mental de la vie quotidienne* »²⁸. La politique sécuritaire dans le Mayo-Danay connaît un résultat mitigé en raison d'une incapacité de ses auteurs à lui donner une «

²⁴ Observation directe.

²⁵ Entretien avec le Sous-préfet de l'arrondissement de Yagoua, OUMAR Bichaïr, le 28 janvier 2015.

²⁶ AMSELLE Jean Loup, Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs, Paris, Payot, 1990, p. 19.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ DALOZ (J.P.) et QUANTIN (P.) (dir.), *op.cit.*, p. 19.

signification sociale »²⁹, du moins, l'incapacité des pouvoirs publics à porter le besoin sécuritaire à l'univers mental de la vie quotidienne des populations de ce département. Elle a plutôt entretenu l'attachement de ces populations aux valeurs ethno-culturelles chargées de symboles antagoniques. À titre d'illustration, lorsqu'il y a meurtre mettant aux prises deux ou plusieurs familles, celles-ci procèdent à des rites de purification et de réconciliation pour conjurer le mauvais sort et éloigner les malédictions subséquentes, plutôt que de livrer l'auteur du crime à la justice tel qu'étayé supra. En outre, les politiques publiques, dans leur visée d'ensemble, devraient participer au processus transcendantal des antagonismes des destinataires à travers une mission cathartique des anciennes valeurs culturelles pour aboutir à une véritable « *culture politique* ».

La culture politique selon ALMOND et VERBA se définit comme : « *un ensemble de savoirs, des perceptions, d'évaluations, d'attitudes et de dispositions qui permettent aux citoyens d'ordonner et d'interpréter les institutions et processus politiques ainsi que leurs propres relations avec ces institutions et processus* »³⁰. Cependant, la trajectoire de mutation de l'environnement culturel obéit non pas à une rupture totale, mais plutôt à une adaptation ou réadaptation transcendantale de l'ancienne culture. C'est ce manque de procédures qui constitue dans une certaine

mesure le ventre mou de l'action publique sécuritaire dans le Mayo-Danay. Ce d'autant plus que, fortement attachés à leurs modes de vie ancestrale chargés de valeurs et de symboles propres à chaque peuple, la politique de sécurité, dans le souci d'uniformisation normative des comportements, a procédé par "*allocation autoritaire*" de l'enjeu sécuritaire. À l'évidence, dans le subconscient de certains membres du peuple "*Massa*", mettre fin aux bagarres rangées ou non, élément capital de son identité, et ce, de façon autoritaire et unilatérale, c'est créer de manière tacite une adversité ou un antagonisme. C'est ce qui explique la survivance entre autres, en dépit des efforts de sécurisation, de cas de batailles rangées.

À ces cas d'inadaptations vient s'ajouter la crise de légitimité des institutions caractérisée dans cette région par le conflit d'autorité ou de pouvoir entre l'administration et les chefs traditionnels. Ces derniers étaient jadis considérés comme guides suprêmes, garants des pouvoirs administratifs, judiciaires et religieux, capitalisant une légitimité traditionnelle, charismatique, et légale-rationnelle en vertu de leur statut d'auxiliaire d'administration et collecteurs d'impôts d'antan, leur conférant un certain prestige. Leur imbrication, voire leur substitution par des autorités administratives dans le domaine sécuritaire est perçue par ces derniers et parfois, par leurs populations, comme un acte de délégitimation. C'est ce qui justifie leur réticence à se défaire de certaines vieilles pratiques incompatibles avec la vision sécuritaire étatique, lesquelles sont : les sévices corporels, les recels et

²⁹ *Ibid.*

³⁰ ALMOND Gabriel et SYNDNEY Verba, *The civic culture. Political Attitude and Democracy in Five Nations*, New York, Sage publications Inc, 1989.

l'organisation des milices coutumières. C'est le cas précisément du défunt Lamido de TCHATIBALI, le nommé OUMO, qui ayant expulsé de sa communauté tous les voleurs et les sorciers, s'est retrouvé à court de vivres parce qu'il bénéficiait plus des prébendes de ces derniers. Alors qu'il était privé de ces "avantages", il a refait appel à ces voleurs et sorciers de revenir se réinstaller dans son territoire de commandement traditionnel³¹. Ceci vient corroborer l'adage africain « *dans un village où il n'y a pas de sorcier ni de voleur, le chef traditionnel de ce village ne profite de rien* ».

Par ailleurs, l'environnement technologique, qui a connu une profonde mutation ces deux dernières décennies avec l'avènement des Technologies de l'Information et de la Culture (TIC), détermine également l'issue d'une politique publique sécuritaire. L'opérationnalisation des politiques publiques sécuritaires souffre de l'inadaptation des cadres et instruments destinés à cette fin, aux techniques et technologies de l'heure dans le Mayo-Danay. Les TIC, véritables outils de travail tant dans leur capacité de collecte, d'analyse et de stockage des données que dans celle du transport et d'échanges ultrarapides de ces données, ne sont pas encore la chose du monde la mieux partagée dans ce département. Ici, l'incapacité des unités des FMO, ainsi que de certaines unités administratives, à disposer des équipements informatiques connectés à Internet, est de nature à influencer sur l'efficacité de l'action publique

sécuritaire. La sous-électrification rend davantage difficile cette mission de sécurisation. Ainsi, les pouvoirs publics traquent, de façon rudimentaire, des auteurs de crimes équipés d'outils d'information, de communication et de défense modernes. Un mandat de recherche qui part de Yagoua pour l'arrondissement de DATCHEKA, situé à une centaine de kilomètres, doit être porté en main en raison de l'absence du fax. Ceci constitue une perte énorme de temps avec un risque plus élevé de fuite d'information.

Au final, l'inadaptation des pratiques de sécurité aux mutations de l'environnement sociopolitique, culturel et technologique constitue une sérieuse contrainte qui influe sur l'efficacité de l'action publique sécuritaire qui, par ailleurs, connaît des faiblesses dans sa coordination.

B. La faible coordination de l'action publique sécuritaire

L'action publique sécuritaire, pour être efficace, nécessite une bonne coordination et une collaboration fluide entre tous les acteurs et toutes les parties prenantes. L'ouverture démocratique enclenchée depuis 1990 a entraîné une forte participation et un sens de compétition dans toutes les affaires publiques. Le plus important aujourd'hui n'est plus pour les pouvoirs publics de prendre des décisions unilatérales, soient-elles sécuritaires, pour les imposer aux populations. Il s'agit plutôt de les impliquer davantage dans les processus de décision pour parvenir graduellement à des consensus opératoires, à des objectifs partagés par les acteurs qui sont parties

³¹ Entretien avec DJIBRINE Paul, Instituteur à l'École Publique de DONSOIRE, le 18 janvier 2015.

prenantes du processus de décision³². Cette perception de l'action publique sécuritaire induit un sentiment de responsabilité et de recevabilité autocentré des parties prenantes, eu égard à la culpabilité que l'on pourrait ressentir de l'échec d'une action concertée. C'est la conclusion à laquelle parvient BOUTINET après observation d'une politique publique concertée et coordonnée en ces termes : « *tout se passe comme si les individus étaient d'autant plus contraints d'inventer leur propre futur qu'aucun système prévisionnel ne peut aujourd'hui leur dire de quoi demain sera fait* »³³.

La coordination devient donc pour le nœud central de la conduite efficace d'une politique qui plus est sécuritaire, en raison de la complexité de la question sécuritaire et de la diversité des acteurs aux ressources et aux rationalités diverses. En l'absence d'une coordination efficace, l'action publique subit d'énormes « *bruits* » qui, non seulement influencent négativement le processus de mise en œuvre, mais aussi la réceptivité de cette action. C'est pourquoi l'on doit, comme le précise JESSOP BOP, parvenir à : « *la réduction du bruit* »³⁴ qui « *implique la compétence mutuelle par le dialogue* »³⁵. La coordination de l'action sécuritaire dans le Mayo-Danay doit s'abreuver à la source de la concertation afin de capitaliser son

succès à travers des actions concertées menées sur la base d'un consensus.

Cependant, cet idéal reste illusoire au regard du constat empirique suivant lequel certains responsables ou éléments des unités des FMO, à la recherche de la promotion ou de la notoriété, par le biais de la livraison de la primeur d'un renseignement prévisionnel en direction de la hiérarchie ou d'une opération d'éclat, se soustraient à l'obligation de la coordination par les autorités administratives. C'est le constat fait dans l'arrondissement de Nguémé, où le détachement du BIR se dérobe de son obligation d'information et de compte rendu à l'autorité administrative de céans chargée de coordonner toutes les opérations sécuritaires, et ne prends pas part à des réunions de coordination sécuritaire locale³⁶. À l'intérieur des unités de FMO, la mauvaise collaboration est monnaie courante entre les forces de défense et de sécurité (Armée, Gendarmerie, Police) et entre éléments et chefs. L'on assiste généralement à des cas de conflits d'intérêts et d'insubordination, voire des menaces. À l'instar du gendarme MVOGO de la Brigade de gendarmerie de Gobo, qui a tiré à bout portant sur son collègue policier lors d'une mission mixte et qui a menacé sérieusement son commandant de brigade pour l'avoir mis de garde un lundi où il a coutume de prolonger son week-end à Yagoua³⁷. On peut constater aisément, et pour conclure avec WASHINGTON et

³² DEMESTEERE et PADIOLEAU, cités par LASCOUMES (P.) et LE GALES (P.) (dir.), *op.cit.*, p. 208.

³³ BOUTINET, cité par LASCOUMES (P.) et LE GALES (P.) (dir.), *op.cit.*, p. 208.

³⁴ BOP JESSOP, « l'essor de la gouvernance et ses risques d'échec cas du développement économique », dans RISS N° 155, mars 1998, p. 40.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Entretien avec le sous-préfet de l'arrondissement de NGUEME, HAPMO Richard, le 28 janvier 2015 à Vélé.

³⁷ Entretien avec le Commandement de Brigade de Gendarmerie de Gobo, Adjudant-Chef ZOURMBA, le 29 janvier 2015 à Gobo.

CALHOUM GRAIG, que sur le terrain de la sécurité dans le Mayo-Danay prévaut un certain climat de compétition dans lequel : « *tous les acteurs veulent coordonner, mais personne ne veut être coordonné* »³⁸.

En somme, l'absence d'une véritable coordination de l'action publique sécuritaire est de nature à fragiliser l'efficacité de celle-ci dans le Mayo-Danay. Il en est de même de la politique d'intégration ethnique qui reste embryonnaire dans cette circonscription administrative, 61 ans après l'indépendance du Cameroun.

C. Une politique d'intégration ethnique embryonnaire

Autant que les malfaiteurs se jouent de la frontière pour commettre dans la confusion leurs crimes, les différentes ethnies qui composent ce département réussissent, malgré les diverses dispositions sécuritaires, à violer leurs convergences pour se livrer à des batailles fratricides. Cet état de choses vient étaler au grand jour les faiblesses de la politique d'intégration ethnique qui a des incidences directes ou indirectes sur la sécurité.

L'intégration est perçue au sens de Maurice DUVERGER comme « *le processus d'unification d'une société, qui tend à en faire une cité harmonieuse, basée sur un ordre ressenti comme tel par ses membres* ». ³⁹ Unifier une cité

implique donc l'anéantissement total des antagonismes qui la divisent en mettant fin aux luttes qui la déchirent. Cette vertu de l'intégration constitue l'un des éléments qui manquent dans la société. Précisément dans le Mayo-Danay, la complexité du tissu social due à la multiplicité d'ethnies qui y vivent constitue l'ingrédient, cependant malheureux, de certains fléaux qui tendent à amenuiser les efforts de sécurisation totale. Malgré toutes les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour garantir une coexistence pacifique entre toutes les ethnies qui partagent cet espace géographique, force est de constater que, loin de faire de cette pluralité ethnique un atout catalyseur de l'unité et de la cohésion sociale, certaines populations du Mayo-Danay parviennent à se braquer les unes contre les autres sous le clivage ethnique et/ou à la faveur d'une moindre incompréhension ou d'un litige anodin. Pourtant, l'ethnie, selon le dictionnaire de sociologie, est définie comme « *un groupe social unitaire rassemblé autour d'un patrimoine socioculturel, qui se compose de la langue, des croyances ou religions et de traditions, codes et savoir-faire* ». Donc l'ethnie, au lieu d'être un ferment d'unité et de paix, constitue plutôt à plusieurs égards dans le Mayo-Danay un facteur de divisions, d'entre-déchirements générant l'insécurité. On peut citer ici à juste titre la bataille sanglante entre deux communautés riveraines du Cameroun et du Tchad, respectivement des villages Marao (arrondissement de Yagoua) et Kolla, survenue le 21 juillet 2015 avec le bilan d'un (01) mort côté camerounais et de nombreux blessés de part et

³⁸ WASHINGTON et CALHOUL GRAIG, cités par VAN DE WALLE. NICOLAS et TIMOTHY A. Johnston, *Repenser l'aide à l'Afrique*, traduit de l'anglais par Gérard Paulette, Paris, Karthala, 1999.

³⁹ DUVERGER (M.), *op.cit.*, p. 298.

d'autre ; bataille ayant à l'origine pour pomme de discorde l'exploitation du sable des berges du fleuve Logone⁴⁰.

Cette illustration n'est pas singulière en son genre dans la mesure où si cette bagarre est transfrontalière, des cas similaires sont légion à l'intérieur de nos frontières et plus précisément dans l'espace géographique de référence. L'on pourrait ajouter pour étayer davantage nos propos la bagarre rangée sanglante, survenue le 11 juin 2013, entre les familles GUILING et HIRI dans l'arrondissement de Nguémé. Le mobile de cette rixe était la vengeance du meurtre de GOUFDOUROU Gilbert, dont les présumés assassins auraient été mis en liberté provisoire par le Parquet d'instance de Yagoua, une affaire encore totalement dans les mains de la justice. Au lieu d'attendre l'issue de la procédure judiciaire, la famille GUILING, celle de la victime, s'est déportée dans la famille HIRI pour déclencher les hostilités, au terme desquelles concessions, effets vestimentaires, volailles, appareils de sonorisation et bien d'autres objets de valeur ont été détruits. L'intensité de la violence était au-delà de la capacité des autorités de l'arrondissement de Nguémé comme le déclare le Sous-préfet de céans : « *débordé stop préfet saisi a effectué une prompte descente sur les lieux même matinée stop consolant les sans-abris stop prodiguant conseils aux antagonistes et repêchant les trois suspects à destination de Yagoua stop le préfet à peine arrivé à Yagoua que les hostilités reprennent vers 11 heures stop*

*bilan stop onze blessés tous côté famille Hiri dont un stop blessé grave stop succombera sur route Yagoua stop renfort compagnie de gendarmerie composée de 17 éléments dont 05 policiers 06 gardiens de prison et 07 gendarmes y compris commandant de compagnie ».*⁴¹

Au regard de ce qui précède, l'ethnie, au lieu d'être un atout et une opportunité pour la sécurité, se présente plutôt comme une contrainte non négligeable aux dynamiques de l'action publique sécuritaire au regard des balbutiements de la politique d'intégration ethnique.

CONCLUSION

Somme toute, les résultats de l'action publique sécuritaire dans le Mayo-Danay restent mitigés du fait des contraintes qui émaillent les dynamiques de constructions et de mise en œuvre des politiques de sécurité dans cette unité administrative du Cameroun. Ces contraintes qui relativisent de ce fait l'efficacité de l'action publique sécuritaire sont multiples et diverses. Elles vont de l'insuffisance de ressources humaines et matérielles à la faible coordination de l'action sécuritaire, en passant par l'inadaptation des pratiques de sécurité aux mutations de l'environnement sociopolitique, culturel et technologique, ainsi que par l'instrumentalisation de la porosité de la frontière, de la nationalité et de l'ethnie. Ce qui ne favorise pas la production de tous les effets et résultats escomptés.

⁴⁰ Source : journal parlé de 12 heures CRTV Extrême-Nord en relai avec le Poste national le 21 juillet 2015.

⁴¹ BRQ N° 64/MP/K 25.7/SP du 12 juin 2013 du Sous-préfet de Nguémé, cf. annexe n° 6.

BIBLIOGRAPHIE

- ALMOND Gabriel et SYNDNEY Verba, *The civic culture. Political Attitude and Democracy in Five Nations*, New York, Sage publications Inc, 1989.
- AMSELLE Jean Loup, *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990.
- AMSELLE Jean-Loup et MBOKOLO Elikia, *Au cœur de l'ethnie : ethnie tribalisme et État en Afrique*, 2^{ème} édition, Paris, Ed. La Découverte/Poche, 1999.
- BOP JESSOP, « L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : cas du développement économique », dans RISS N° 155, mars 1995.
- DALOZ Jean pascal et QUANTIN Patrick (dir.), *Transitions démocratiques africaines*, Karthala, Paris, 1997.
- DUVERGER Maurice, *Sociologie politique*, Paris, PUF, 1996.
- DYE Thomas Robert, *Understanding public policy*, 13^{ème} Ed., Londres, Longman, 2010.
- ELIAS Norbert, *Qu'est-ce-que la sociologie*, Paris, Ed. de L'Aube, 1993.
- FRIEBERG Erhard, *Le pouvoir et la règle, Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993.
- GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics*, Paris, Economica, 2009.
- HAMENI BIELEU Victorin, *Politique de défense et sécurité nationale du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Ed. Armand Colin, 2011.
- LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick, *Gouverner par les instruments*, Paris Ed. Presses de Science PO, 2004.
- LE GALES Patrick, « Régulation, gouvernance et territoires », dans Jacques COMAILLE et Bruno JOBERT (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, paris, LGDG, « collection droits et société », 1990.
- LOUIS-NAUD Pierre, Introduction à la science politique, Université Victor Segalen-Bordeaux 2, 2004, Département de sociologie, Licence de sociologie, 62 pages.
- MENY Yves et THOENIG Jean Claude, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 1989.
- MULLER Pierre et SUREL Yves, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, Coll. « clefs-politique », 1998.
- MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 1990.
- ROJOT Jacques, *Théories des organisations*, Paris, Ed. ESEKA, 2003.
- SAIBOU ISSA, « La politique de lutte contre l'insécurité transfrontalière en Afrique », Les fondements d'une paix globale en Afrique, Colloque du cours supérieur inter-armées de défense, Yaoundé, 18-19 février 2010.

- SAIBOU Issa, Conflits et problèmes de sécurité aux abords sud du Lac Tchad : dimensions historiques, XVI^{ème} – XX^{ème} siècle. Thèse de doctorat/Ph.D en histoire, Université de Yaoundé I, 2001.
- SAIBOU Issa, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010.
- SAIBOU Issa, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », dans polis/G.R.A.P.S, vol 13, n° 1 & 2, Yaoundé, 2006, pp. 119-145.
- VAN DE WALLE Nicolas et TIMOTHY A. Johnston, *Repenser l'aide à l'Afrique*, traduit de l'anglais par Gérard Paulette, Paris, Karthala, 1999.
- WEBER Max, *Economie et société*, Plon, Paris, 1971.

COURS

- KEUTCHEU Joseph, cours de politiques publiques approfondies, Master II, Science politique, Université de Dschang, novembre 2013.
- TCHOUPIE André, Cours de techniques de recherche en Science Politique, Master II, Université de Dschang, 2012/2013.

SITES INTERNET

- <http://www.google.com>
- <http://www.wikipedia.org>

MÉDIAS

Journal parlé de 12 heures CRTV Extrême-Nord en relai avec le Poste national le 21 juillet 2015.